

Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

En 2013, les Nations Unies ont proclamé la période de 2015 à 2024 la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, sous le thème *Reconnaissance, justice et développement*. Cette décennie nous invitait à reconnaître, honorer et mettre en lumière l'apport des personnes d'ascendance africaine dans l'ensemble de la société.

L'esclavage a sévi au Canada du 16^e siècle jusqu'en 1834 et son lourd héritage perdure en raison du racisme envers les personnes noires et des inégalités. Pour le SCFP, cette décennie est un appel à l'action pour instaurer un changement durable en luttant contre le racisme dans nos milieux de travail, dans nos syndicats, dans les forces policières, dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et en matière d'accès au logement. C'est aussi l'occasion de dénoncer l'exploitation des travailleuses et travailleurs migrants noirs pris en otage par le programme canadien de permis de travail fermés.

La Décennie a permis de reconnaître que les personnes d'ascendance africaine constituent un groupe distinct dont les droits doivent être protégés. Mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. C'est pourquoi l'ONU a proclamé une deuxième décennie, de 2025 à 2034, toujours axée sur la reconnaissance, la justice et le développement. Nous devons poursuivre notre travail pour renverser l'héritage de l'esclavage et du colonialisme, en réparer les torts et assurer pleinement les droits et libertés des personnes d'ascendance africaine partout dans le monde.

En tant que syndicalistes, nous pouvons contribuer à ces objectifs en nous inspirant des recommandations de l'ONU, en nous interrogeant sur la réalité de nos membres et en nous mobilisant pour lutter contre le racisme envers les personnes noires dans nos syndicats, nos milieux de travail et nos communautés.